

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAMWAY DU MONT-BLANC

Recueil des actes administratifs

REGISTRE DES ARRETES DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAMWAY DU MONT-BLANC

25 septembre 2026

Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

N° 2026-02 - Arrêté n° A-RTMB-2026-02

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAMWAY DU MONT-BLANC

Avis de Publication

Monsieur le Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc certifie que :

- Le Registre des arrêtés de la Régie (N°A-RTMB-2026-02) a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 6 octobre 2026 .
- Cet arrêté a été transmis en Préfecture le 6 octobre 2026 et est exécutoire à compter du 6 octobre 2026 , date de publication sur internet.

L'arrêté publié dans ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Publication d'arrêtés effectuée au cours des deux derniers mois :

Aucune.

**Avis affiché ce jour sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautesavoie.fr)**

Fait à Annecy, le 29 septembre 2026

Le Président de la Régie départementale
du Tramway du Mont-Blanc,

Martial SADDIER

Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc

25 septembre 2026

Arrêté n° RTMB-2026-02

Numéro d'arrêté	Objet
RTMB-2026-02	Délégation à M. Daniel DEPLANTE, 1 ^{er} Vice-Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc pour présider la séance du Conseil d'administration du 7 octobre 2026.

Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

Annecy, le

ARRETE N° A-RTMB-2026-02

Délégation à M. Daniel DEPLANTE
1^{er} Vice-Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc

Le Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc adoptés par délibération CD-2026-024 le 12 janvier 2026 par l'assemblée départementale ;

VU la délibération n° CA-RTMB-2026-01 du 28 janvier 2026, portant élection de M. Martial SADDIER en qualité de Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc,

Vu la délibération n° CA-RTMB-2026-02 du 28 janvier 2026, portant élection de M. Daniel DEPLANTE en qualité de 1^{er} Vice-Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Compte tenu de l'empêchement de M. MARTIAL SADDIER, Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc le 7 octobre 2026, délégation est donnée à M. Daniel DEPLANTE 1^{er} Vice-Président de la Régie, pour assurer la Présidence du Conseil d'administration organisé ce même jour.

ARTICLE 2 :

M. le Directeur de la Régie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Daniel DEPLANTE, 1^{er} Vice-Président de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc et publié sur le site internet du Conseil Département de Haute Savoie.

Arrêté déposé en Préfecture
le 6 octobre 2026

Ainsi fait et arrêté,
Pour extrait conforme,

Publié et certifié exécutoire
le 6 octobre 2026

Le Président de la Régie départementale
du Tramway du Mont-Blanc

Martial SADDIER

Notifié à M. Daniel DEPLANTE le :

Le 1^{er} Vice-Président de la Régie départementale
du Tramway du Mont-Blanc

Daniel DEPLANTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 07/10/2026



ID : 074-101732808-20260925-A_RTMB_2026_002-AR

Publication de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale
du Tramway du Mont-Blanc
Rédaction : Services de la régie
Publié le XX septembre 2026

Contact : Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex